

MAIRIE DE MARLY



Cabinet du Maire

Nos Réf. : F.T./A.H.

A : Madame la Ministre de la Justice
13, place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

Marly, le 19 janvier 2018

Madame la Ministre,

La proposition de loi adoptée par le Sénat, dite « d'orientation et de programmation pour le redressement de la justice », prévoit la création d'un seul tribunal par département.

Cette disposition constitue une menace directe pour les Tribunaux de Grande Instance de Valenciennes, Cambrai et Avesnes-sur-Helpe, remet en cause le maillage territorial de l'organisation judiciaire avec pour conséquence négative de rendre plus difficile aux citoyens l'accès aux juridictions, en les éloignant encore davantage des tribunaux.

La Justice doit être accessible à tous de manière égale ; elle doit être présente sur l'ensemble du territoire. La proximité est la condition première d'une justice de qualité. La dématérialisation des démarches, via Internet, n'est pas une réponse satisfaisante, dès lors que l'on parle d'êtres humains, qui plus est, d'êtres humains en souffrance.

Je me joins par la présente au mouvement qui émane actuellement des territoires concernés, pour demander le maintien de nos tribunaux de proximité et, ce faisant, la garantie pour tous les citoyens d'un accès à une justice égalitaire en tant que service public essentiel au territoire, au même titre que l'éducation, la santé ou la sécurité. Aussi, je me dois de vous faire savoir que mes amis, sur le plan national, ont voté contre cette loi.

Sachant pouvoir compter sur votre soutien,

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Fabien THIÉMÉ

***Maire de Marly
Vice-Président
de Valenciennes Métropole***